

pourrait apporter à l'individu. Je ne conteste pas ce projet de loi comme tel, mais je regrette comme tant d'autres qu'il semble favoriser presque uniquement ceux qui ont déjà de l'argent.

Maintenant, contrairement à ce que mes amis du Nouveau parti démocratique voudraient suggérer, à savoir que l'on devrait obliger les institutions financières à prêter une partie de leurs avoirs à des taux fixés par le gouvernement, je ne favoriserais pas que, par un projet de loi, ceux qui ont de l'argent soient obligés de le prêter à des taux plus bas que le marché courant. Cependant, j'estime que la responsabilité du gouvernement est celle-ci: il devrait, par exemple, remettre 5 p. 100 sur l'intérêt, pour permettre justement à l'individu de bénéficier d'un taux qui pourrait être à peu près de 6 p. 100.

Il est clair—et, à mon avis, nous en avons les preuves sous les yeux—que le financement d'une maison, actuellement, est presque impossible pour un individu qui a des revenus moyens. Donc, à partir de là, le problème soulevé par les députés du Nouveau parti démocratique est, selon moi, très sérieux et ils sont justifiés de demander au ministre responsable de mettre sur pied des mécanismes, ou tout au moins d'effectuer un remboursement sur l'intérêt qu'ont actuellement à payer les individus.

Ce serait une occasion en or pour déclencher des élections. Je dirai, monsieur le président, que je serais en faveur que le Nouveau parti démocratique en fasse une motion et invite tous les députés à se prononcer là-dessus. A mon sens, il aurait l'appui de plusieurs députés, et nous aurions alors accompli quelque chose de vraiment valable pour la société.

On parle des augmentations du coût de la vie, on les déplore, on en discute, on se demande quel parti politique a raison, mais lorsqu'il s'agit de proposer une motion concrète, on reste sur son appétit à cause de propos qui, malheureusement, n'ont pas de suite.

Donc, si l'on est véritablement sincère et sérieux lorsqu'on parle d'aider directement l'individu qui en a véritablement besoin, qu'on y aille par des propositions concrètes, que l'on fasse appel aux députés qui sont capables de répondre par l'affirmative lorsqu'il s'agit de faire primer l'intérêt de l'individu sur celui des partis et, à partir de là, on aura réalisés quelque chose d'intéressant pour l'individu. On aura permis à de nombreux citoyens de posséder une habitation convenable, comme c'est le désir bien naturel de plusieurs, au Canada.

J'aimerais ajouter que le gouvernement pourrait aider considérablement les individus en faisant disparaître la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Je sais que plusieurs députés en ont déjà parlé. Le projet de loi n'en traite pas, et je ne m'y attarde pas, monsieur le président, mais je crois tout de même que le ministre devrait considérer cette possibilité, parce que se limiter à assurer une sécurité aux institutions financières, c'est totalement insuffisant. Le problème majeur, c'est celui de l'aide à l'individu, pour lui permettre de se procurer une propriété et, par le fait même, le rendre meilleur, plus intéressé à s'acquitter de ses responsabilités. Et je crois que le point soulevé ce soir par le Nouveau parti démocratique, à savoir l'opportunité de bénéficier d'un taux d'intérêt maximum de 6 p. 100, est tout à fait bien accueilli.

J'espère donc que les députés auront le courage de prendre la parole sur ce sujet, et qu'ils inviteront le gouvernement, le forceront même, si nécessaire, à agir dans ce sens. Je crois qu'on serait capable de le faire, dans la conjoncture actuelle. Ainsi, l'individu pourrait acquérir une pro-

priété, et le Parlement aurait accompli quelque chose de très valable pour la société.

[Traduction]

M. Symes: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos de ce bill, mais comme l'heure de l'ajournement est proche, puis-je dire qu'il est 10 heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre que nous disions qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

LES ROUTES—LE PROJET DE CORRIDOR NOUVEAU-BRUNSWICK-QUÉBEC VIA LE MAINE—L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, le mercredi 12 septembre, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Comme le gouverneur de l'État du Maine a indiqué dernièrement qu'il appuierait vivement l'aménagement d'un corridor direct entre le Nouveau-Brunswick et le Québec via le Maine, le premier ministre va-t-il examiner la possibilité d'un projet en vue de l'amélioration de la situation économique de l'Est du Canada?

Le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais être utile, bien entendu, au gouverneur de l'État du Maine et au député s'il présente une proposition de principe. A mon avis, les habitants des Maritimes eux-mêmes ne s'entendent pas très bien sur ce sujet, et selon la région où ils demeurent, ils sont en faveur ou contre cette route. Toutefois, je suis disposé, bien entendu, à entendre tout autre argument et si, par exemple, le parti conservateur appuie le projet de façon unanime, je serais naturellement prêt à essayer de leur être agréable.

Une fois extirpé le venin politique, il est évident que le premier ministre n'est pas très bien renseigné sur l'importance vitale d'aménager un corridor à cet endroit ni fort impressionné par la demande unanime de la population. Le temps est donc venu pour toutes les personnes de toute allégeance politique qui sont en faveur de l'aménagement de cette grande voie commerciale de s'unir pour appuyer ce projet et détruire le mythe selon lequel un grand nombre de gens y seraient opposés.

Chaque fois qu'émerge un grand projet ou une grande entreprise, il y a toujours ceux qui ne sont pas d'accord et qui les critiquent. Le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) est l'un de ceux-là. Ces gens-là ont bien le droit d'exprimer leurs opinions, mais leurs vues ne devraient pas influencer un examen impartial et objectif des avantages du projet. C'est en fonction des faits et non pas des opinions que ce projet devrait être mis à exécution ou abandonné. J'ai demandé au premier ministre de chercher la vérité afin qu'il ne se laisse influencer par certaines des suggestions que, d'après sa réponse, je m'aperçois qu'il a reçues. En fait, si le premier ministre a l'intention de le